



Rappels:

Pour les associations une demi-page et 2 photos maximum Articles signés par les auteurs

- Fournir des fichiers word et non des fichiers PDF. 2 possibilités
- envoi par mail à la mairie : mairie.etrelles@wanadoo.fr
- dépôt par clé USB à la mairie.

Horaires d'ouverture

	MAIRIE	POSTE	
LUNDI	14h - 17h	14h - 19h	
MARDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15	
MERCREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15	
JEUDI	FERM	ETURE	
VENDREDI	9h - 12h15 14h - 17h	9h - 12h15	
SAMEDI	9h - 12h		

Contact mairie:

Tél. 02 99 96 62 11 Fax 02 99 96 53 37

Mail: mairie.etrelles@wanadoo.fr

Site internet: www.ville-etrelles.fr Pensez à vous inscrire à la newsletter

Permanences en Mairie

Mme le Maire : sur rendez-vous. Rencontre 1e adjoint et élue CCAS: 1e samedi du mois en mairie de 10h30 à 12h Autres adjoints sur rendez-vous.

Bulletin municipal d'information quadrimestrielle Dépôt légal : 2 trimestre 2018

> Directeur de la Publication : Mme Le Maire d'Etrelles M.C. Morice

Comité de rédaction : Monique Le Solliec, Stéphanie Savatte, Stéphane Davenel, Guy Rousselet, Nicolas Turmeau, Jean-Pierre Garnier.

> Conception et impression : Imprimerie Morvan-Fouillet - Vitré

Édito du Maire



L'été est là, dans quelques semaines petits et grands goûteront à des vacances bien méritées.

La période des congés peut être toutefois synonyme de désagréments car notre commune proche de la 2x2 voies Rennes Paris attirent les cambrioleurs! Depuis plusieurs mois déjà les vols se succèdent dans différents quartiers, de façon anarchique de jour comme de nuit... la gendarmerie fait des rondes quotidiennes, mais

cela n'empêche pas les voleurs de sévir car bien organisés ils semblent repérer les départs des occupants, voir même laisser certains indices (dessins, signes) sur les boîtes aux lettres pour signaler à des complices les maisons à visiter... Face à cette recrudescence de vols, la gendarmerie invite tout un chacun, à noter tout véhicule rodant dans les quartiers ou les comportements d'individus qui semblent suspects ou pour le moins inconnus des riverains. Sans tourner à la paranoïa, vous êtes invités à rester vigilants pour vous et vos voisins, car la gendarmerie est appelée souvent une fois le méfait commis, avec alors peu de chance de résolution du vol en l'absence d'immatriculation ou de signalement physique... N'hésitez pas à appeler les services de gendarmerie au moindre doute ; Vous trouverez dans les pages de ce bulletin les informations sur les différents chantiers en cours (maison de santé, tranche 2 de la Zac de la Plesse, Révision du PLU...)

Un petit focus ici sur les orages du 9 juin et les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le secteur sud de Vitré comme sur Etrelles... un déluge rarement vu de mémoire d'Etrellais ; le dernier remonte au 27 juillet 2012 (date du lancement officiel du chantier de la LGV en présence de J Y Le Drian, Ministre et Président de la Région Bretagne). Beaucoup de foyers Etrellais ont été touchés par la montée brutale des eaux due au ruissellement ou des coulées de boues provenant des champs en campagne. Dès le 11 juin la mairie déposait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture afin que les indemnisations des sinistrés puissent être prises en compte au regard du caractère exceptionnel et violent de l'épisode orageux. Plusieurs communes sont dans le même cas.

Les élus après le conseil municipal de juillet, prendront quelques congés... Les services de la mairie resteront ouverts tout l'été avec quelques aménagements d'horaires d'ouverture (mairie fermée les samedis matin du 14/07 au 18/08 inclus).

Que l'été soit beau et calme, pour que chacun puisse se ressourcer et profiter des congés et des joies en famille. Bel été à toutes et à tous.

> Le Maire Marie Christine Morice

VOISINS VIGILANTS

Attention plusieurs quartiers ont été à nouveau cambriolés... Chaque véhicule vous paraissant suspect, doit être signalé à la gendarmerie ou toute personne rodant dans votre quartier. Ouvrez l'œil pour la tranquilité de tous, cet été.

Etat Biril

NAISSANCES

13/03/2018	Mahée QUENET	5 rue du Champ Blanc
13/04/2018	Soan CHAPRON	2 rue de la Moutaudière
30/04/2018	Lina HAVARD	3 rue de Vendée
27/05/2018	Evan Barbot	2 La Géraudière

DÉCÈS

09/04/2018	Marie-Thérèse FESSELIE née LOUAISIL	5 rue Hyacinthe Hévin
15/04/2018	Denis BOURIAU	Lieu-dit « La Gérardière Godet
22/04/2018	Bernard BERTHOIS	5 rue Hyacinthe Hévin
25/04/2018	Jean BÉCHU	5 rue Hyacinthe Hévin
04/05/2018	Nadia SPETEBROOT née TIESSET	5 implies de la Béte
14/05/2018	Bernard OUTIN	5 rue Hyacinthe Hévin
20/05/2018	André BATTEUX	46 Rue Normand d'Etrelles

Vos remarques, vos suggestions nous intéressent. Déposez les coupons en mairie. Sufficient les essa la ce une entre cha facheine que genent de la contracte la contracte de l

Réponse:

La commune ne peut pas répondre favorablement au souhait exprimé. En effet, d'une part, ce secteur est situé en zone 30, avec une circulation apaisée et la règle est la priorité à droite pour tous les usagers du carrefour. Le fait d'augmenter la visibilité augmenterait la vitesse des automobilistes au détriment des piétons et vélos avec un risque d'accidents plus élevé. D'autre part, les élus ont espoir que le Tabac Presse ré ouvre prochainement. Il y a des personnes très intéressées. Et les places de parking seront nécessaires à ce commerce.

L'adjoint à la voirie

SOMMAIRE

Etat-civil p 3
Les nouveautés p 4
Vie pratique p 5 - 6
Vie communale p 7 à 9
Conseils municipaux p 10 à 20
Vie scolairep 21 - 22
Vie associative p 23 - 26

Horaires de messes

Deuxième et quatrième dimanches du mois : 10h30

Tél: 02 99 96 61 55

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30

Permanence presbytère d'Etrelles, tous les mardis, de 10h à 12h.

AVIS

La paroisse déménage sa permanence à la maison des associations à partir de septembre



Les classes 8

INFOS pour les classes 8

Cette rencontre de retrouvailles aura lieu le SAMEDI 13 OCTOBRE après-midi.

ous remercions à l'avance les Etrellais qui ont dans leurs familles ou relations des personnes étant nées ou ayant vécu à Etrelles, de bien vouloir les informer de cette rencontre.

Le programme vous sera communiqué sur les feuilles d'inscription avec le coupon réponse, que vous trouverez chez nos commerçants et téléchargeable sur le site de la Mairie.

«http://www.ville-etrelles.fr/»

Les nouveautés





Après seulement 4 ans, l'association Tacots et Turbos de Stredell a enfin son local.

Depuis novembre 2013, date de création de l'association Tacots et Turbos de Stredell, notre club organise au profit de ses 40 membres, des balades, expositions ou autres soirées pour partager autour de nos anciennes mécaniques. Si nous avons atteint rapidement ce premier objectif, notre ambition ne s'arrêtait pas là. Le bureau dès sa création avait un objectif

beaucoup plus ambitieux, proposer à ses membres un lieu pour se retrouver et un atelier de mécanique pour entretenir nos voitures de collections.

Depuis quelques jours, c'est chose faite. Le 08 avril TTS a inauguré son Paddock et son Atelier en présence des adhérents, des sponsors et des officiels invités. Situés aux

Hairies, l'atelier de 80m² est entièrement équipé (pont 2 colonnes, banc de test, équilibreuse, démonte pneu pneumatique, groupe électrogène, documentations, servante et petit outillage complet...) De quoi entretenir jusqu'à 4 voitures en même temps. Le Paddock quant à lui fait $25m^2$, il est notre espace de rencontre, pour partager notre passion de l'automobile ancienne. Cette pièce à fait l'objet d'un énorme travail partagé de l'ensemble des membres (charpente, isolation, placo, peinture, sol et aménagement intérieur pour un résultat pro qui fait la fierté de chacun d'entre nous)

Lors de cette inauguration, le club a également ouvert ses portes au public. Les visiteurs ont pu visiter les locaux, échanger avec les membres et admirer les très belles voitures exposées (AC Bristol, Ferrari 458TB, Corvette C3, Triumph Spitfire, Lancia Fulvia Zagato, Simca 8, Jeep Willys, Mercedes...)

Cette journée a permis à l'association de se présenter au public et aux passionnés intéressés par le club. Ces nombreux contacts nous ont permis d'échanger avec des futurs membres et sponsors.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de nous rendre une visite, nous vous proposerons une nouvelle porte ouverte courant octobre.

Site web: www.tts-bzh.fr - Facebook: tacotsetturbosdestredell Contact Email: accueiltts@gmail.com

Président : Thierry Paillette - 06 32 14 05 94 - paillette.thierry@orange.fr Trésorière : Cindy Thouin - 06 78 54 34 88 - mickael.thouin-morice@orange.fr

Secrétaire : Jacques Portanguen - 06 75 43 56 05 - jacques.portanguen@wanadoo.fr

Sorties du club : Didier Meslif - 06 88 39 01 90 - didiermeslif@orange.fr Atelier/Local : Hervé Jouault - 06 82 93 50 04 - herve.jouault@zf.com & Franck Guillou - 06 86 53 33 74 - fgexp@msn.com

Garage La Vigne

Fort de mon expérience dans l'automobile, la société Car Réseau propriétaire du Garage de la Vigne à Etrelles depuis le 1er mars, m'a accordé sa confiance pour mener à bien la continuité du «Garage de la Vigne» et de son second site, «la Carrosserie Guerchaise.

Le Gigan Loïc



Vie pratique

La paroisse change de local

"Chers tous, nous déménageons ... l'heure est venue de quitter le presbytère d'Etrelles "

L'obligation faite aux mairies de mettre les bâtiments recevant du public aux normes d'accessibilité et de sécurité, nous a conduit à réfléchir avec la mairie sur un local plus adapté que le presbytère pour accueillir les paroissiens.

C'est à la maison des Associations dans une salle dédiée que dès septembre nous pourrons vous accueillir.

Le dimanche 24 juin après la messe, pour remercier paroissiens, bénévoles, amis et bienfaiteurs, la possibilité vous sera donnée d'acquérir le mobilier et les livres du presbytère. Un pot d'amitié sera offert à l'issue de cette porte ouverte"

Père B Ikani, curé de la Paroisse

Canicule

Quels sont les risques liés à de fortes chaleurs ?

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même facon. Ainsi :

• Chez l'enfant et l'adulte

Le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température (37°C). En conséquence, on perd de l'eau et le risque de déshydratation devient important.

On peut également avoir un « coup de chaleur » (une hyperthermie), soit une température corporelle supérieure à 40°C. Ce risque concerne principalement les nouveaunés, les jeunes enfants et les adultes particulièrement exposés à la chaleur (sportifs, travailleurs en extérieur).

• Chez la personne âgée

Les personnes âgées constituent une population particulièrement à risque d'hyperthermie et de déshydratation. Le corps transpirant peu, il a donc du mal à se maintenir à 37°C, favorisant l'augmentation de la température du corps et donc, le coup de chaleur.

Qui sont les personnes à risques ?

Tout le monde peut souffrir de la chaleur. Les personnes les plus à risques sont néanmoins :





précarité ou sans-abri ...





D'autres personnes sont susceptibles d'être à risque, telles que les personnes souffrant de maladies chroniques, les travailleurs exposés à la chaleur, les sportifs, les personnes en situation de

Comment se protéger pendant de fortes chaleurs ?

Pour tous, il est nécessaire d'adopter les bons réflexes :



Mais aussi:

- pendant les heures les plus chaudes (entre midi et 16h), ne pas s'exposer et se reposer dans un lieu frais;
- porter des habits amples et légers ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches, notamment des personnes fragiles;
- en cas de malaise ou de troubles du comportement, contacter son médecin.

Protéger systématiquement les enfants, notamment ceux dont la peau et les yeux sont particulièrement sensibles, au moyen de chapeau, lunettes de soleil, t-shirt et short long ..., renouvelez régulièrement l'application de crème solaire (toutes les deux heures) et n'exposez jamais directement les nourrissons au soleil.

Pour la personne âgée :

 passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé et ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée;

- mouiller régulièrement le corps pour abaisser la température corporelle (par exemple en s'appliquant des linges ou un gant humides sur le visage, les bras, le cou; se vaporisant de l'eau sur le visage...);
- boire suffisamment (environ 1,5 litre d'eau). En cas de difficultés à avaler des liquides, consommer des fruits (melon, pastèque, prunes...);
- manger suffisamment (si besoin en fractionnant les repas) pour apporter les sels minéraux nécessaires à l'organisme, même en l'absence de sensation de faim.;
- donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide dès que cela s'avère nécessaire.

Contacter le 15 si vous constatez les symptômes suivants :

Grande faiblesse, grande fatigue, étourdissement, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, température corporelle élevée, soif et maux de tête ...

Dans l'attente des secours, agissez rapidement :

Transportez la personne à l'ombre ou dans un endroit frais, mouiller son corps d'eau fraîche (à l'aide d'un vaporisateur par exemple) et ventilez-la.

Les numéros utiles

15: SAMU

18 : Pompiers

112 : numéro d'urgence unique européen

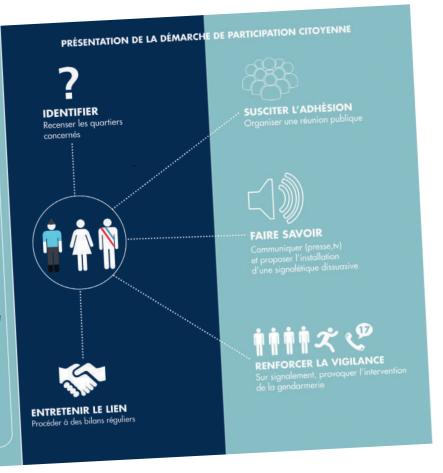
115 : numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

Vie pratique

LE DISPOSITIF DE **PARTICIPATION** CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.



LE RÔLE DE CHACUN

LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement ci-toyen ne conduise pas à l'acquisition de pré-rogatives qui relèvent des seules forces de

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renfor-

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- ▶ Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :





Vie pratique

Incivilités

Si la quasi totalité des habitants respectent les points d'apport volontaire pour leurs déchets, un petit nombre laissent des objets ou leurs déchets verts près des conteneurs semi enterrés. Les panneaux mis en place n'ont pas suffit à faire cesser ces incivilités. Cela est considéré comme des dépôts sauvages et l'amende peut aller jusqu'à 1500€. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie et ce n'est pas aux employés communaux d'être des larbins. Soyez vigilants n'hésitez pas à reprendre la personne que vous voyez agir de la sorte, merci.

Si les 18 passages en déchetterie ne vous suffisent pas, vous pouvez en demander plus en téléphonant au SMICTOM - 02 99 74 44 47.

S Davenel



Vie communale

MAISON DE SANTÉ

Comme vous avez pu le remarquer la construction prend forme. Après l'ossature bois, la toiture est quasiment terminée, place à l'aménagement intérieur. Les entreprises sont à pied d'œuvre ; l'isolation est presque terminée ; interviendront ensuite l'électricien, le plombier, le chauffagiste et le menuisier. Très peu de retard constaté, et tout le monde contribue à le combler.

Laurent Fesselier Adjoint





ÉCLAIRAGE PUBLIC

De nouvelles appliques à leds vont être posées sur les façades du centre bourg, à la place des anciennes, à compter du mois de juillet.

S. Davenel.

Vie communale

PORTE OUVERTE DE LA MAIRIE

Samedi 26 mai, La mairie et l'agence Postale ouvrent leur porte commune à la population.

C'est entre 9h et 12h30 que les élus ont accueilli près de 170 personnes, pour une visite guidée des nouveaux locaux partagés.

Dans des services réorganisés (tout en RDC pour l'accessibilité) suite à l'extension de la mairie et à l'intégration de l'agence postale,

Les visiteurs ont pu constater la fonctionnalité des espaces ainsi que la grande luminosité et l'attention portée à l'ergonomie des postes de travail.

Essai réussi : transformer une obligation (Agenda d'Accessibilité Programmée) en avantage : Une mairie accueillante et moderne, à l'image du dynamisme de la commune !

La visite se terminait en toute convivialité dans l'espace abrité de la cour derrière la mairie.

Rassemblant les financeurs, les architectes et les entreprises l'inauguration commune Maison de santé et Mairie sera proposée en 2019.



PREMIERS SECOURS

«En 2018, la Commune d'Etrelles forme l'ensemble de ses agents des services techniques, administratifs et périscolaires aux gestes de premiers secours (PSC1). La formation sera dispensée par l'Association des Secouristes du Pays d'Argentré du plessis (ASPA).»



RUE DES SAULNIERS

Des bordures bougent! L'entreprise qui a réalisé les travaux est revenue à plusieurs reprises pour reprendre des bordures qui se déchaussent et qui se soulèvent. Une réunion a eu lieu sur place avec les assurances du maître d'œuvre, de l'entreprise et de la mairie. Des travaux de sécurisation vont avoir lieu prochainement et une solution sera proposée par l'entreprise pour régler ce problème récurent sans coût pour la commune.

L'adjoint à la voirie



TRAVAUX 2^e TRANCHE ZAC DE LA PLESSE

Les travaux de viabilisation de la seconde tranche de la ZAC de la Plesse avancent. Les réseaux d'eaux usées et pluviaux sont posés, suivront les réseaux souples (eau potable, gaz, telecom, électricité et éclairage publique). Il y a une forte demande pour cette deuxième tranche qui devrait se remplir rapidement.

S Davenel



Vie communale

VITESSE À LA LOGE

Les élus de la commission voirie et la municipalité ont reçu le 24 mai les habitants de la Loge suite à leur pétition concernant la vitesse excessive de certains conducteurs. La gendarmerie, présente, a annoncé plus de 3000 contraventions pour excès de vitesse depuis le 1 er janvier 2017. Les services techniques communaux raboteront les pointillés et les flèches de rabattement encore visibles afin d'éviter les dépassements. Le 70 avait déjà été remplacé par un 50 (seule zone 50 en campagne de la commune) et le 70 élargi de part et d'autre du village.

L'adjoint à la voirie



LABEL TERRE SAINE

Dès 2008 la commune d'Etrelles consciente des enjeux environnementaux à venir, s'est interrogée sur son mode de gestion des espaces verts et se lançait dans la gestion différenciée en anticipant la Loi Labbé (sur la fin annoncée des pesticides pour les espaces publics) Changeant ses matériels, réduisant chaque année ses achats de désherbants, elle entrait pour la quasi-totalité* des espaces publics dans le 0 PHYTO (* Terrains de foot et cimetières)

Politique volontariste, parfois difficile à faire accepter à la population, elle fait pourtant partie des seules 1800 collectivités françaises, ayant réussi le pari de ne plus utiliser les désherbants chimiques avant même l'obligation du 1 er janvier 2017.

Ce travail de longue haleine initié depuis dix ans, mais effectif depuis 2012 lui a permis de recevoir en 2017 le label «Terre Saine ». C'est en mars dernier, à Paris que Mme Le Maire recevait des mains du Sénateur Joël Labbé, initiateur de la loi du même nom, le trophée dont Etrelles est d'autant plus fière qu'elle est la seule détentrice pour les 46 communes de Vitré Communauté. A ses côtés des agents de Vitré Communauté qui recevaient pour l'agglomération le trophée au titre de l'année 2018.

C'est un travail d'équipe (3.5 temps pleins) au sein des services techniques pour la gestion d'un périmètre de plus de 15 hectares (pelouses, parterres



fleuris, bassins d'orage, terrains de foot, lotissements...)

Chaque année l'équipe propose aux élus de nouveaux thèmes pour mettre en valeur plus d'une cinquantaine de plantes différentes dans les massifs d'annuelles. Le thème choisi, une part de créativité est laissée aux enfants des écoles qui peuvent participer à la personnalisation des sujets implantés dans les massifs du cœur de bourg. Pour 2018 c'est le thème de la bande dessinée qui a été retenu. Pour ce faire depuis plusieurs années les jardiniers sont épaulés pour la partie graphique par Justine Toubon artiste graphiste qui crée les décors... on lui doit les panneaux O Phyto des entrées de bourg, la fresque du mémorial des querres, les graphs du skate parc, les tableaux et aussi les personnages de

dotée de commune est fleurs. symbole des villes fleuries récompensées par le comité régional du i fleurissement. atteindre cette distinction les communes doivent faire preuve d'inventivité mais aussi de gestion responsable, de préservation de la bio diversité comme de la pédagogie envers les publics jeunes sur le rôle du vivant dans nos petites cités...

Les jardiniers ont un souhait... avoir comme dans des communes alentours une équipe d'habitants passionnés par les fleurs qui tout au long de la saison (juin à septembre) pourraient enlever les fleurs fanées et veiller sur les jardinières quand les agents ne sont plus que 2 pendant les congés d'été ... « Avis aux Passionnés... se faire connaître en mairie. »

Séance du Lundi 12 mars 2018

Présents: Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes: BARBOT Aurélie, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, MM: DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusée ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à Mme SAVATTE Stéphanie, LOUAPRE Marina à M. GAUTHIER Vincent, LOUVEL Valérie à M. DAVENEL Stéphane, THEOT Blandine à M. GARNIER Jean-Pierre, M. TURMEAU Nicolas à M. FESSELIER Laurent

M. GARNIER souhaite revenir sur le compte-rendu de la séance du 15 Janvier 2018. M. GARNIER fait remarquer qu'il aurait souhaité que le montant des 14 000€ n'apparaisse pas dans le compte-rendu. Il dit qu'en conséquence, il ne signera pas ce compte-rendu.

Mme le Maire propose qu'un président de séance pour le vote des comptes administratifs soit désigné étant donné que le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne peut assister au vote de ces comptes. Mme le Maire propose M. DAVENEL, 2ème adjoint comme président de séance.

M. DAVENEL est désigné à l'unanimité du Conseil Municipal.

Vie communale - Vente de tables

La Commune a mis en vente un lot de 20 tables, qu'elle n'utilisait plus, sur la plateforme d'enchère publique Agorastore, site d'enchères pour les collectivités et établissements publics.

Mis aux enchères le 01/02/2018 au prix de 150€, le lot a été attribué à 170€ le 20/02/2018 à Mme ROCHEPEAU Nathalie, qui habite 46 Avenue Lieu de Grève 22310 Plestin les Grèves.

vote: A l'unanimité

Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur et du Compte Administratif 2017 de la Commune

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2017.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants : Tableau n°1

Pour le vote du compte administratif 2017, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

vote : à l'unanimité

Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur et du Compte Administratif 2017 de l'Assainissement

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Assainissement 2017 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants : Tableau n°2

Pour le vote du compte administratif 2017, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

vote à l'unanimité

Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur et du Compte Administratif 2017 de la ZA Piquet-Ouest

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget ZA de Piquet-Ouest 2017 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants : Tableau n°3

Pour le vote du compte administratif 2017, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

vote à l'unanimité

Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur et du Compte Administratif 2017 de la ZAC de la Plesse

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget ZAC de la Plesse 2017 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants : Tableau n°4

Pour le vote du compte administratif 2017, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

vote à l'unanimité

Finances locales – Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur et du Compte Administratif 2017 du Lotissement Le Pré Neuf

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget

Lotissement Le Pré Neuf 2017 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Le Compte de gestion est élaboré par le receveur municipal qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats ci-dessous : Tableau n°5

Tableau n°1

Fonctionnement (Résultat N-1 inclus)		Investissement (Résultat N-1 inclus)	
Dépenses de fonctionnement	1 379 760.94€	Dépenses d'investissement	1 102 898.89€
Recettes de fonctionnement 1 945 024.21€ F		Recettes d'investissement	835 682.77€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	565 263.27€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-87 157.66€

Tableau n°2

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	34 804.00€	34 804.00€ Dépenses d'investissement	
Recettes de fonctionnement	72 077.83€	72 077.83€ Recettes d'investissement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	37 273.83€	Résultat d'investissement de l'exercice	-160 480.00€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	223 143.06€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	-1 <i>7 757.</i> 90€

Tableau n°3

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	189 671.33€	Dépenses d'investissement	77 861.79€
Recettes de fonctionnement	211 229.63€	Recettes d'investissement	189 671.33€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	21 558.30€	Résultat d'investissement de l'exercice	111 809.54€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	60 461.40€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	- <i>77</i> 861. <i>7</i> 9€

Tableau n°4

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	1 092 786.53€	Dépenses d'investissement	545 050.74€
Recettes de fonctionnement	1 075 375.84€	Recettes d'investissement	997 428.87€
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 17 410.69€	Résultat d'investissement de l'exercice	452 378.13€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	15 502.69€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	22 395.74€

Tableau n°5

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement	89 649.23€	89 649.23€ Dépenses d'investissement	
Recettes de fonctionnement	0.00€	0.00€ Recettes d'investissement	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-89 649.23€	Résultat d'investissement de l'exercice	-500 000.00€
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	5 080.98€	Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	0.00€

Séance du Lundi 12 mars 2018 (suite)

Pour le vote du compte administratif 2017, Mme Le Maire devant quitter la salle, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. DAVENEL, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités,

Vote à l'unanimité

Finances locales - Affectation du résultat 2017 du Budget Commune

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2017 du budget principal, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018, fait apparaître les résultats suivants : A la clôture de l'exercice 2017 :

- En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à : 1 945 024,21€ (solde d'exécution reporté inclus)
- -Le total des dépenses de l'année s'élève à : 1 379 760,94€

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 565 263,27€

- En section d'investissement :
- -Le total des recettes de l'exercice atteint : 1 015 741,23€ (A) (excédent d'investissement 2016 reporté inclus)
- Le total des dépenses de l'exercice atteint 1 102 898,89€ (B)

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 87 157,66€.

Duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2017 (C) – 174 327,06€

Le besoin de financement de l'investissement 2018 ressort donc à : (A - B + C) : 261 484,72€

- En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2017, on constate :
- Un excédent de clôture er fonctionnement pour 565 263,27€
- Un besoin de financement de l'investissement pour : 261 484,72€ Dont la différence dégage un solde positif de : 303 778,55€

Considérant le besoin de financement d'investissement,

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal décide :

• D'affecter l'excédent de fonctionnement de 565 263,27€ conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous : Tableau n°6

vote : A l'unanimité

Finances locales – Affectation du résultat 2017 du Budget Assainissement

L'instruction budgétaire et comptable M.49 prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.49, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2017 du budget Assainissement, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 12 mars 2018, fait apparaître les résultats suivants :

Tableau n°6

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL Résultat d'investissement 2017 Solde d'exécution d'investissement 2017 sur compte 001 (A-B) - 87 157,66€ Solde des restes à réaliser investissement 2017 (C) - 174 327,06€ Besoin de financement de l'investissement 2018 (A-B+C) - 261 484,72€ Résultat de fonctionnement 2017 Résultat de l'exercice 2017 + 565 263,27€ Résultat à affecter + 565 263,27€ **AFFECTATION** En réserve sur le compte 1068 + 565 263,27€ 0,00€ Report en section de fonctionnement sur le compte 002

A la clôture de l'exercice 2017 :

- En section de fonctionnement :
- Le total des recettes de l'année s'élève à : 257 947.06€ (excédent de fonctionnement reporté inclus)
- -Le total des dépenses de l'année s'élève à : 34 804.00€

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 223 143.06€

• En section d'investissement :

Le total des recettes (excédent d'investissement reporté inclus) de l'exercice atteint : 173 236.10€ (A)

Le total des dépenses de l'exercice (B) atteint : 190 994.00€

Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) : 17 757.90€

Duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2017 (C) – 14 620.00€

Le besoin de financement de l'investissement 2017 ressort donc à : (A-B+C) : 32 377.90€

- En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2017, on constate :
- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : 223 143.06€
- -Un besoin de financement de : 32 377.90€

Dont la somme dégage un solde positif de : 190 765.16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 223 143.06€ conformément au tableau de reprise des résultats ci-après : Tableau n°7

vote : A l'unanimité

Tableau n°7

Finances locales - Vote des taux d'imposition

Comme chaque année, la Commune doit délibérer pour fixer les taux d'imposition communaux sur les impôts dits « ménages », à savoir la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB).

En application de l'article 1639 A du Code général des Impôts, les décisions du Conseil Municipal concernant les taux des impôts locaux doivent être notifiés aux services fiscaux.

Les taux actuels sont les suivants :

TH = 15.02%

TFB = 14.34%

TFNB = 37.50%

Un support est projeté : il présente des prospectives d'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette ainsi que de la capacité dynamique de désendettement. L'évolution de ces ratios est présentée selon 2 scénarios :

- 1 un emprunt de 300k€ en 2019 afin de respecter l'équilibre réel du budget, indicateur observé par la Préfecture lors du dépôt du budget (avec maintien des taux d'impôts actuels).
- 2 augmentation d'un point des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

Mme le Maire explique que le reste à charge initial pour la maison de santé pour la commune était prévu à hauteur de 300k€. Les prospectives présentées montrent dès 2019 un besoin de financement de 300k€. Or l'épargne nette en 2020 serait affectée par l'option 1 d'un emprunt. D'où la proposition de Mme le Maire

d'une augmentation de la TH et du FB, pour ne pas recourir à l'emprunt.

M. MAUXION dit que les investissements antérieurs à la maison de santé sont également responsables de cette situation d'endettement.

La construction de la maison de santé n'était pas prévue dans le Plan pluriannuel d'investissements de l'équipe municipale sur le mandat. Mme le Maire rappelle que le choix politique d'un portage public au lieu de privé, approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal, explique aujourd'hui cette différence de 300 k€ à trouve.

Elle ajoute que la décision récente des quatre Préfets bretons de ne plus subventionner par le FNADT les maisons de santé, augmente le reste à charge pour la Commune qui passe à 380 k€ (perte du FNADT de 86k€ début mars). Mme le Maire souligne également l'anticipation dans les prospectives d'une dégradation de l'épargne nette d'ici 2020, mais que le remboursement annuel de la dette de 543k€ (capital et intérêts) rebaisserait entre 2020 à 2023 de 245k€ d'annuité, au vu de l'extinction de trois emprunts importants dont celui du complexe sportif de 125 k€ en

M. MAUXION demande quelles sont les conséquences d'une épargne nette dégradée, et donc de recourir plutôt à l'emprunt qu'à l'augmentation des taux.

Mme le Maire indique que l'épargne nette permet à la Commune d'investir et que de nouveaux emprunts et donc de nouvelles annuités et intérêts

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Résultat d'investissement 2017

Solde d'exécution d'investissement 2017 sur compte 001 (A-B)

Solde des restes à réaliser investissement 2017 (C)

Besoin de financement de l'investissement 2018 (A-B+C)

- 17 757.90€

- 14 620.00€

32 377.90€

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat de l'exercice 2017 + 223 143,06€ **Résultat à affecter** + **223 143,06**€

AFFECTATION

En réserve sur le compte 1068 + 123 143,06€
Report en section de fonctionnement sur le compte 002 100 000,00€

Séance du Lundi 12 mars 2018 (suite)

dégraderaient cette épargne nette, la capacité de désendettement de la Commune amorcée depuis 2014, et empêcheraient tout investissement même minime.

M. GARNIER dit que l'endettement contracté en 2013 est également responsable de cette dégradation de l'épargne nette de la Commune.

Mme le Maire estime que la dette du pôle enfance à laquelle fait référence M. GARNIER n'est qu'une partie de la dette globale dont l'origine est également antérieure à 2013 : aménagement du cœur de bourg, nouveau cimetière, complexe sportif, rue des Chênes, achat des locaux Pasquet. Plus récemment, le portage public et non privé de la maison de santé était un choix validé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Elle met en avant les investissements qui ont été réalisés depuis 2013 sans emprunts et sans augmentation des impôts, qui n'ont pas évolués depuis 5 ans.

Afin d'expliquer la dégradation de l'épargne nette de la Commune, Mme le Maire explique que dans les prochaines années, certaines charges comme celles du personnel vont mécaniquement augmenter avec l'évolution de carrière des agents et les réformes de l'Etat, même sans nouveaux recrutement. Certaines ressources sont quant à elles incertaines comme le FPIC (48 k€) - Vitré Communauté ayant indiqué que ce fond n'était pas certain pour le territoire après 2018 - ou bien encore les dotations de l'Etat qui pourraient baisser dans les prochaines

Mme le Maire indique que le produit par habitant de taxe d'habitation de la Commune est inférieur à la moyenne de la Communauté avec 123€/habitant en 2016 pour Etrelles, contre 130€ pour l'intercommunalité. Une augmentation de 1 point du taux de taxe d'habitation amènerai la participation des habitants de la commune à 131€/habitant.

Pour ce qui est du foncier bâti, Mme le Maire explique que la comparaison est difficile car cette taxe concerne également les entreprises, représentent à Etrelles environ 42% des bases fiscales, ce qui n'est pas le 0, abstentions : 0, blancs : 5 cas de nombreuses Communes.

ROBIN demande l'augmentation de taux est une anticipation sur la perte possible de dotations.

Mme le Maire lui répond que cela permettra de ne pas emprunter afin de garder le budget équilibré et ajoute que la baisse de la trésorerie de la Commune, qui inclut également les budgets annexes, sera accentuée par le transfert obligatoire d'ici 2020 du budget assainissement qui présente actuellement un solde positif supérieur à 200k€. Mme Le Maire indique que la hausse des deux taxes représenterait 35€/an pour un foyer dans la moyenne des bases locatives

Mme le Maire propose de procéder au

A la demande de M. LEGOURD, le vote se fera à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'augmenter les taux des impôts locaux de 1 point pour l'année 2018 au regard des investissements programmés, notamment la Maison de santé pluridisciplinaire, pour la TH et la TFB à savoir :

TH = 16.02%

TFB = 15.34%

TFNB = 37.50%

vote à bulletin secret, Pour : 15, Contre: 6, abstention: 0, blanc: 1

Finances locales - Vote du **Budget Primitif Commune 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature M14 D'adopter l'ensemble des chapitres du Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 868 254,00€ pour la section de fonctionnement
- 1 678 705,73€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 17, Contre :

Mme Le Maire indique aux élus minoritaires l'incohérence de voter blanc. C'est refuser de financer la maison de santé qu'ils ont voulu. Pas de commentaires des intéressés.

Finances locales -Vote du Budget Primitif 2018 **Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Assainissement 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 160 996,00€ pour la section de fonctionnement
- 129,06€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 17, Contre: 0, abstentions: 0, blancs: 5

Finances locales - Vote du Budget Primitif 2018 ZA Piquet-**Ouest**

M. FESSELIER quitte la séance lors de ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif ZA de Piquet-Ouest 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- -394 000,19€ pour la section de fonctionnement
- -385 723,58€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions: 0, blancs: 5

Finances locales -Vote du Budget Primitif 2018 ZAC de la Plesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif ZAC de la Plesse 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 1 359 647,17€ pour la section de fonctionnement
- -1 177 914,48€ pour la section d'investissement

Vote à main levée, Pour : 15, Contre: 0, abstentions: 0, blancs: 5

Finances locales – Vote du Budget Primitif 2018 Lotissement Le Pré Neuf

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Lotissement le Pré Neuf 2018 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- -5 091,38€ pour la section de fonctionnement
- -0.00€ pour la section d'investissement Vote à main levée, Pour : 15, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 5

QUESTIONS DIVERSES

Remerciement de M. et Mme MAUNAY Philippe pour les condoléances de la Commune suite au décès de Patrick MAUNAY. Remerciement de la famille CATHELINE pour les condoléances de la Commune suite au décès de M. Amand CATHELINE.

- Tirage au sort des jurés d'Assises
 La Commune d'Etrelles doit désigner 6 personnes parmi les inscrits sur la liste électorale :
- Mme Le Maire évoque le courrier des

riverains de la Loge reçu en Mairie le 01 Mars 2018.

Elle lit le courrier reçu en Mairie, et celui que la Mairie a renvoyé à M. CHOTARD pour avoir des précisions.

La Mairie est donc dans l'attente du retour de ces précisions pour donner suite à ce dossier.

	N° de page	N° de ligne	Nom et Prénom	Adresse
1	107	1	POTTIER Michel	Le Grand Brain
2	18	5	BROSSARD Florence	5 rue du Champ des Oiseaux
3	111	8	ROBERT Céline	8 rue de Normandie
4	44	4	GARNIER Gérard	27 rue lle de France
5	102	4	PETIT Ludovic	5 rue d'Anjou
6	60	5	HURAULT Nathalie	9 C La Motte Gérard

Séance du Lundi 16 avril 2018

Présents: Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes: BUFFET Christèle, HARNOIS Rachel, LE SOLLIEC Monique, LOUAPRE Marina, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM: DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusée ayant donné procuration : Mme BARBOT Aurélie à Mme LOUAPRE Marina, M. TURMEAU Nicolas à M. DAVENEL Stéphane

M. GARNIER souhaite revenir sur la séance du 15 Janvier. Il demande si le chiffre de 14 000€, annoncé pour le fonds de soutien rythmes scolaires de l'école privée, a été corrigé dans le compte-rendu, car pour lui 280 élèves ce n'est pas possible à l'école privée.

Mme BUFFET répète que le montant exact avoisinait les 14000€ (de mémoire 13 650€ fonds d'amorçage + aide du Département la première année), et qu'en Janvier dernier, suite à la demande d'explication de M. GARNIER sur ce montant, elle a envoyé à tous élus les versements des 3 derniers reçus par l'école privée, et fournis par l'OGEC lors des AG où elle est l'élue référente pour la Mairie.

Le compte-rendu/procès-verbal de Janvier n'a donc pas été modifié.

Le compte-rendu de la séance du

Conseil Municipal du 12 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Finances – Fixation d'un taux horaire pour les services communaux

La Commune a régulièrement des interventions à réaliser pour réparer des dégradations causées aux biens communaux (salles, voirie, espaces verts, mobiliers urbains...), ou pour refacturer du temps passés à d'autres services.

Cela nécessite l'intervention des services techniques, et parfois des services administratifs.

Il est donc proposé de mettre en place un taux horaire qui pourra-être facturé.

Sur la base du compte administratif 2017, le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques est de 20.57€, et celui des services administratifs est de 23.15€.

M. MAUXION demande si ce coût intègre l'utilisation du matériel de la Commune (véhicule...). M. DAVENEL répond par la négative. Il s'agit uniquement du temps passé par les agents qui est facturé (ex : camion renversé Rue du Mazé). Ce n'était pas le cas ayant 2017.

M. MAUXION s'interroge donc sur la possibilité de mettre en place un tarif spécial pour l'utilisation et l'usure du matériel dans ce type de circonstances. Mme Le Maire répond que cela paraît difficile car ce n'est pas forcément toujours le même matériel/véhicule utilisé. Il faut que la dépense soit fondée et justifiable.

M. GAUTHIER suggère que ce soit plutôt un taux.

Mme Le Maire propose de voir cela avec les services de la Mairie, et de revenir sur cet aspect lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De fixer le taux horaire brut chargé moyen des agents des services techniques à 20.57€, et celui des services administratifs à 23,15€.

vote: A l'unanimité

Vie communale – Vente de bois de chauffage

Dans le cadre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, un 3ème chêne a dû être abattu.

M. GUILLET Patrice s'est proposé pour récupérer le bois. Il a pris en charge la découpe et l'évacuation du bois.

Mme Le Maire propose de vendre 2

Séance du Lundi 16 avril 2018 (suite)

cordes de bois au montant de 180€ (soit 90€/corde, prix de référence sur d'autres ventes antérieures) à M. GUILLET Patrice qui habite La Violetterie 35 680 CHANCÉ.

vote : A l'unanimité

Vie communale - Vente d'un photocopieur

La Commune a mis en vente l'ancien photocopieur de l'école publique (modèle OLIVETTI D-COPIA 300), qu'elle n'utilisait plus, sur la plateforme d'enchère publique Agorastore, site d'enchères pour les collectivités et établissements publics.

Mis aux enchères le 27/02/2018 au prix de 175€, le lot a été attribué à 175€ le 19/03/2018 à la société LEHOUSSEL TP, sise La Ville Clérot 35 270 MEILLAC.

vote : A l'unanimité

Personnel communal – Suppression d'un poste d'Adjoint administratif territorial

Considérant la mutation d'un agent vers une autre collectivité,

Considérant la création d'un poste de Rédacteur principal de 2ème classe pour remplacer l'agent muté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De supprimer un poste d'Adjoint administratif territorial

vote : A l'unanimité

Finances locales - Demande de subvention au titre du DSIL -Contrat de ruralité

Opération : Construction d'un pôle santé pluridisciplinaire

Mme le Maire informe que la Commune peut bénéficier de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – Contrat de ruralité), en complément de la DETR, pour la création de maison de santé pluriprofessionnelle.

C'est pourquoi, après avoir présenté le plan de financement, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'opération et de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du DSIL 2018, pour le projet de construction d'un pôle santé pluridisciplinaire à Etrelles.

Affaires scolaires - Validation du retour à 4 jours

Mme BUFFET, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente ce point.

Dans sa séance du 15 Janvier dernier, le Conseil Municipal avait décidé, à 18 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention et 1 votre blanc, de demander une dérogation au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), pour modifier l'organisation de la semaine scolaire définie à l'article D.521.10 du Code de l'Education.

La Commune a donc décidé de solliciter la semaine scolaire dérogatoire D2-4, avec une organisation sur 8 demijournées dont 4 matinées, soit un enseignement scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et ce à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Après avoir rendu un premier avis favorable le 11 Mars 2018, le DASEN a confirmé son avis favorable et a décidé d'accepter, le 23 Mars 2018, une organisation horaire dérogatoire (semaine de 4 jours) pour 3 rentrées scolaires maximum soit 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Mme BUFFET ajoute que le DASEN redemandera chaque année si la collectivité souhaite maintenir la dérogation ou non.

Vote Pour: 21, Contre: 1, abstention

Affaires scolaires - Calcul du coût de l'élève

Comme chaque année, la Commune doit faire le calcul du coût d'un élève à Tableau n°1 l'école publique.

Ce coût s'applique aux demandes de participation des Communes extérieures ayant un élève scolarisé à l'école publique d'Etrelles (Communes n'ayant pas d'école publique).

Il sert également de base de calcul pour la participation financière de la Commune à l'école privée Notre Dame de Lourdes, dans le cadre du contrat d'association.

Il sert au coût élève attribué à l'école privée Notre Dame de Lourdes pour tout élève résident à Etrelles. Tableau n°1

Ce coût est défini par rapport aux charges de fonctionnement de l'école publique (charges de personnel, charges générales, fournitures scolaires...) d'après le compte administratif 2017, validé par le trésorier.

Le coût de l'élève 2017 proposé est de :

- 1016.59€ pour un élève en classe maternelle
- 283.32€ pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2016, il était de 1 059.89€ pour un élève de maternelle et de 298.37€ pour un élève du primaire.

Le coût de l'élève a été présenté à la Commission Enfance-Jeunesse-Intergénération le 09 Avril dernier.

Mme Le Maire explique que l'ensemble des charges a augmenté en 2017, mais que du fait de l'accroissement des effectifs à l'école publique, le coût de l'élève baisse tout de même.

Mme THEOT demande pourquoi le temps scolaire est plus important que l'année dernière. Il est répondu

Dépenses	En € H.T.	Recettes espérées	E n €
		DETR	120 000
Etudes préalables	18 000	DSIL – Contrat de ruralité	86 628
		Contrat de Pays-Région	<i>57 75</i> 2
Maîtrise d'œuvre	Autofinancement	Autofinancement	212 140
Travaux de construction - VRD		Autorinancement	313 140
Total opération	577 520	Total opération	577 520

qu'étant donné la forte baisse de la participation à l'école privée (dont les effectifs diminuent) cette année, il a été décidé d'intégrer du temps de préparation à l'activité scolaire (30 min le matin, 30 min le midi et 30 min le soir). Cela permet de compenser, en partie, la baisse de la participation.

Mme BUFFET signale aussi que l'école privée a plus d'élèves de Communes extérieures. Or, la Commune d'Etrelles ne participe pas pour les enfants des Communes extérieures.

vote : A l'unanimité

Affaires scolaires - Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes

Pour l'année 2018, la participation financière de la Commune d'Etrelles à l'école privée Notre Dame de Lourdes est fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

Le coût de l'élève est fixé pour 2017 à :

- 1016.59€ pour un élève en classe maternelle
- 283.32€ pour un élève en classe élémentaire

Pour information, en 2017, la participation financière était de 124 608€ pour 216 élèves (137 élémentaires et 79 maternelles).

La participation 2018 de la Commune d'Etrelles à l'école privée est donc la suivante : Tableau n°2

Les membres de l'OGEC ne peuvent participer au vote.

Vote Pour: 21, abstention: 1

Affaires scolaires - Subvention à caractère social pour l'école Notre Dame de Lourdes

Chaque année la Commune attribue une subvention à caractère social pour les élèves en classe élémentaire de l'école privée Notre Dame de Lourdes, résident sur la Commune d'Etrelles, pour les fournitures scolaires individuelles.

Elle est calculée sur la base du montant des fournitures scolaires individuelles pour un élève de l'école publique, fixé pour 2018, à 34.25€/élève.

La subvention est donc calculée comme suit : Tableau n°3

Les membres de l'OGEC ne peuvent participer au vote.

Pour information, en 2017, la subvention à caractère social s'élevait à 3 737.36€ (27.28€ x 137 élèves du primaire).

vote Pour: 21, abstention: 1

Vie municipale – Convention de partenariat avec le SDIS 35 favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire

Lors de la séance de Conseil Municipal du 15 Janvier dernier, le Capitaine SIMONNEAUX du SDIS 35 et M. PATTIER Christian Second de la caserne d'Argentré-Etrelles, sont venus présenter la convention de partenariat avec le SDIS 35 favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire.

Suite à cette réunion, le Capitaine SIMONNEAUX nous a précisé que la prise en charge des enfants est bien financière (aspect gratuit de la prestation de cantine ou de garderie), et qu'il n'existe pas de convention nationale (accord local entre la collectivité et le SDIS).

Mme Le Maire ouvre le débat.

Elle indique que la convention

n'indiquait pas explicitement la prise en charge financière, mais cela a été confirmé par le Capitaine SIMONNEAUX.

Mme Le Maire souligne, qu'à sa connaissance, deux Communes ont signé cette convention (Argentré du Plessis et Plélan le Grand).

Mme Le Maire a saisi l'Association des Maires de France 35 sur cette question. Leur réponse est claire. Il y a un risque juridique à cause du principe d'égalité de traitement entre les usagers d'un service public. Un parent pourrait arguer du fait que sa profession (notamment de secours/sécurité) peut le contraindre à un empêchement, et ainsi demander une prise en charge financière.

M. MAUXION estime que cela est différent car les pompiers sont des bénévoles. Il adhère au principe de soutien de la collectivité à une personne qui est partie secourir.

M. DAVENEL répond que ce n'est pas du bénévolat mais du volontariat, car les pompiers recoivent des vacations.

M. DESILLE demande pourquoi le SDIS ne prend-il pas en charge lui-même les dépenses de services périscolaires de ses pompiers volontaires ?

Mme ROBIN remarque que les conjoints de pompiers peuvent très bien venir récupérer leurs enfants à l'école, le cas échéant.

Mme THEOT suppose que ça ne

Tableau n°2

Participation financière à l'école privée Notre Dame de Lourdes (contrat d'association)

	2018		
	Nombre d'élèves Coût / élève		Montant
Maternelle	67	1016.59	68 111.53€
Élementaire	124	283.32	35 131.68€
Montant participation			

Tableau n°3

Subvention à caractère social (fournitures scolaires individuelles)

	2018		
	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Élementaire	124	34.25	4 247
Montant subvention	4 247		

Séance du Lundi 16 avril 2018 (suite)

devrait pas représenter une grosse somme pour la Commune.

Mme Le Maire répond que ce n'est pas tant le montant mais plutôt l'égalité de traitement qui est en jeu. Il y a des familles dans le besoin qui n'ont pas d'autres choix que de mettre leurs enfants à la cantine ou à la garderie, et on leur fait payer plein pot.

Elle termine en informant que certaines Communes, notamment Plélan Le Grand, vont plus loin en donnant la priorité des logements sociaux à des pompiers volontaires. Dans ce cas, le risque juridique est encore plus important.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas valider la convention de partenariat avec le SDIS 35 favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires sur le temps périscolaire
- De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision au Capitaine SIMONNEAUX

Vote Pour : 3, Contre : 12, abstentions : 0, blancs : 7

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan des travaux de la Mairie : Montant initial de 296 513.18€ HT Avenants pris dans le cadre des délégations du Maire :
- Avenant n°1 Lot 1 PIGEON TP : 2 724.67€ HT (enrobé parking et allée, béton balayé devant mémorial)
- Avenant n°1 Lot 2 CHANSON : 511.62€ HT (carrotage soubassement pour coffret électrique)
- Avenant $n^{\circ}2$ Lot 2 CHANSON : 2 824 \in HT (poutre acier suite démolition)
- Avenant n°1 Lot 3 DARRAS : 180€ HT (renforcement ossature en bois)
- Avenant en moins-value n°1 LOT 5 FADIER : - 973€ HT (stores)
- Avenant n°1 Lot 7 ICE : 2 562.90€ HT (Branchement sirène, alimentation écran extérieur, alimentation mémorial, prise extérieure pour déco de Noël, hublot toilettes étage)
- Avenant n°2 Lot 7 ICE : 495.25€ HT (Alimentation frigo et plaque chauffante)

- Avenant n°1 Lot 8 HERVE: 81.73€ HT (VMC comble)
- Avenant n°1 Lot 9 THEHARD : 174.11€ HT (revêtement de sol toilettes étage)
- Avenant en moins-value n°2 Lot 9
 THEHARD : 1 536.84€ HT (tapis encastrés)
- Avenant n°1 Lot 10 BREL : 460€ HT (Faux-plafond toilettes étage)
- Avenant n°1 Lot 11 FERRON : 1 329.36€ HT (peinture toilettes étage)

Montant final des travaux au montant de 305 346,98€ HT (+2.98%).

Remerciement de M. et Mme PIQUET Régine et Bertrand pour les condoléances de la Commune suite au décès de M. LOCHIN Joseph.

Remerciement de M. et Mme ROUSSIGNÉ Chantale et Jean-Yves pour les condoléances de la Commune suite au décès de Marie-Thérèse RAIMBAULT.

Remerciement de la Famille CATHELINE pour les condoléances de la Commune suite au décès d'Amand CATHELINE.

Remerciement de M. et Mme MAUNAY pour les condoléances de la Commune suite au décès de Patrick MAUNAY.

M. MAUXION souhaite revenir sur la vidéo qui circule sur Facebook au sujet de la fermeture du bar « Tapa'soif » et la proposition qui aurait été faite par M. BARBOSA à la Mairie. Il a contacté ce dernier pour en savoir plus, et il a évoqué une rencontre en Mairie en Février 2017.

M. MAUXION aimerait en savoir plus et avoir la version de la Mairie.

Mme Le Maire a bien rencontré M. BARBOSA début d'année 2017 mais pas du tout pour cet objet là. M. BARBOSA se plaignait d'avoir perdu des clients suite à l'installation du club house à côté des terrains de foot. Certains jeunes regardaient les matchs au club house et ne venaient plus consommer dans son bar.

Mme Le Maire a aussitôt contacté le président du club de foot, M. MESSU, pour faire un recadrage auprès des jeunes.

Lors de cette rencontre, M. BARBOSA

a également évoqué la fin de son bail en 2018. Celui-ci s'interrogeait sur la reconduction ou non.

Dans tous les cas, M. BARBOSA n'a fait aucune proposition à la Mairie car d'une part, à cette époque, la tabacpresse n'était pas à vendre (vente en Septembre 2017), et d'autre part, M. BARBOSA n'est pas titulaire d'une licence IV. C'est son propriétaire qui détient la licence.

La Mairie n'ayant pas non plus de licence IV (Mme Le Maire rappelle que la Commune a perdu sa licence IV entre 2001 et 2008 faute d'utilisation), comment aurait-elle pu discuter d'une supposée proposition de M. BARBOSA ?

Par ailleurs, la Commune ne dispose d'aucun local à mettre à disposition.

M. GAUTHIER interroge M. MAUXION pour savoir si M. BARBOSA était membre de l'association des commerçants et artisans d'Etrelles. Il indique qu'il est venu la première année (gratuit), et qu'il n'est pas revenu par la suite.

M. MAUXION précise que M. BARBOSA n'a jamais évoqué cette proposition à l'ACAE.

Mme Le Maire informe que M. BARBOSA était invité à venir s'expliquer avant le Conseil Municipal sur la vidéo publiée sur facebook. Fin de non-recevoir de la part de M. BARBOSA.

Mme Le Maire indique que certains de ses Adjoints étaient favorables pour saisir la Gendarmerie sur cette affaire.

Mme ROBIN estime que l'article du Ouest-France du samedi 14 Avril était suffisamment clair pour ne pas envisager d'aller plus loin.

Mme Le Maire souligne que la Commune a toujours répondu favorablement aux demandes de dérogation horaire pour le bar. C'est pourquoi, Mme Le Maire s'étonne de la démarche de M. BARBOSA.

M. MAUXION informe que l'ACAE a contacté la CCI de Vitré. Ils n'ont toujours pas de retour.

Séance du Lundi 4 juin 2018

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BUFFET Christèle, LOUAPRE Marina, LOUVEL Valérie, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, FESSELIER Laurent, GAUTHIER Vincent, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE SOLLIEC Monique à M. DAVENEL Stéphane, MM : DESILLE Arnaud à Mme BUFFET Christèle, TURMEAU Nicolas à M. FESSELIER Laurent

Excusé(s): Mme HARNOIS Rachel, MM: GARNIER Jean-Pierre, MAUXION Jean-Luc

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Avril 2018 approuvé à l'unanimité

Vitré Communauté – Adhésion au groupement de commande « opérateur de télécommunication »

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'adhésion au groupement de commande « opérateur de télécommunication »

Mme BARBOT demande combien la Commune dispose-t-elle de lignes mobiles. M. DAVENEL répond huit.

vote : A l'unanimité

Vitré Communauté – Renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Mme ROBIN constate que l'indemnité reste inchangée pour la nouvelle année alors qu'il y avait eu une augmentation de 100€/mois l'année passée. L'augmentation correspondait à une remise à niveau après plusieurs années à 402€/mois.

le Conseil Municipal décide : De valider le renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etrelles pour une durée d'un an à compter du 01/07/2018, dans les conditions fixées dans la convention susvisée moyennant le versement d'une indemnité de 500€/mois

vote : à l'unanimité

Vie Communale – Demande de subvention Mini-Volleyades

Afin de développer la pratique du volley-ball sur le territoire, neuf clubs se sont réunis pour organiser en Juin

2018 les mini-volleyades. Evènement sportif national. 450 joueurs et joueuses de moins de 13 ans sont attendus les 15, 16 et 17 Juin à Vitré et dans les Communes alentours, dont Etrelles.

mini-volleyades constituent Les les phases finales des sélections départementales des moins de 13 ans. Elles se dérouleront dans 12 complexes sportifs. Afin de boucler le budget et pour financer le pot d'accueil et le pot de clôture, l'association Volley Pays de Vitré sollicite les Communes des 9 clubs organisateurs pour une subvention exceptionnelle de 150€. Mme Le Maire propose d'appliquer le forfait manifestation en vigueur sur la Commune, à savoir 93€ (versés à l'AS Avenir Marpirél.

vote: A l'unanimité

Patrimoine communal – Convention avec l'association diocésaine de Rennes

Depuis des temps immémoriaux, la paroisse occupe le presbytère d'Etrelles, devenu propriété de l'Etat puis de la Commune par l'effet de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Afin d'accueillir la population dans de bonnes conditions de sécurité et d'accessibilité, la commune a proposé à la paroisse de mettre à sa disposition un local dédié situé au sein de la Maison des Associations en remplacement du presbytère, qui n'est plus aux normes (thermiques, d'accessibilité, de sécurité incendie). Tant que le presbytère était le logement de prêtes résidants, le bâtiment n'était pas un établissement recevant du public en tant que tel. Aujourd'hui le prête de la paroisse réside à Argentré du Plessis.

Ce lieu de vie paroissiale doit pouvoir s'inscrire dans le temps et s'appuyer sur des moyens immobiliers, sécurisés, adaptés et pérennes pour assurer les activités au service de la population. C'est pourquoi, la paroisse a validé le transfert proposé par la Commune.

Une convention de mise à disposition

sera donc signée entre l'Association Diocésaine de Rennes et la Commune pour une durée initiale de 6 ans à compter du 01 Septembre 2018, renouvelée ensuite tacitement par période d'un an. La mise à disposition gracieuse de ce local, permettra à la paroisse de ne plus avoir la charge des abonnements d'eau et d'électricité ainsi que la moitié des charges de chauffage comme c'était le cas au presbytère. La paroisse pour cette salle disposera d'un accès direct sur la rue et d'une boite aux lettres près de celles des associations.

Le presbytère sera le cadre d'une porte ouverte le 24 juin prochain à l'issue de la messe ; La population pourra acquérir du mobilier et des ouvrages, et partager un pot offert par la paroisse. L'association diocésaine et la paroisse en l'absence d'un inventaire des biens mobiliers du presbytère ont donné leur accord pour que la bibliothèque et la grande table puissent être conservées par la commune.

Mme THEOT s'interroge sur le devenir de ce bâtiment. Mme Le Maire répond qu'il est prématuré d'envisager une nouvelle destination car cela nécessiterait beaucoup de travaux (isolation, chaudière au fioul obsolète, accessibilité, sécurité...). Mme BUFFET observe que les commissions communales pourront travailler sur ce sujet.

le Conseil Municipal décide : De valider la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations, entre l'Association Diocésaine de Rennes et la Commune d'Etrelles pour une durée initiale de 6 ans à compter du 01 Septembre 2018, renouvelée ensuite tacitement par période d'un an. Qu'en contrepartie du caractère gracieux de cette mise à disposition, la Commune d'Etrelles récupérera la bibliothèque et la grande table du presbytère, avant le 24 juin 2018, date de la vente à la population.

vote: A l'unanimité

ZA Piquet-Ouest - Vente du lot

La Mairie accepte de vendre à M. KAROUTCHI David, domicilié 02 Rue de la Noë 35370 Mondevert, pour l'acquisition le lot n°4B de la ZA Piquet-Ouest d'une superficie de 1000 m² pour un montant de 29 802€.

Le bâtiment à construire prévoit des caves d'affinages, un labo alimentaire, un espace de ventes, des places de parking afin de faciliter l'accès.

vote : A l'unanimité

ZAC de la Plesse Tranche 2

Les travaux de viabilisation de la tranche n°2 de la ZAC de la Plesse ont débuté mi-Avril 2018.

La Fin des travaux est programmée pour fin Juillet 2018.

32 personnes ont manifesté un intérêt pour acquérir un lot sur cette tranche n°2. La commercialisation va donc être engagée fin Juin 2018.

le Conseil Municipal décide : De fixer le prix de vente à 90€/m² TVA sur marge incluse pour la vente des lots de la ZAC de la Plesse – Tranche 2

De demander 10% du montant de la vente au moment de la signature du compromis de vente

De valider le cahier des recommandations architecturales et paysagères pour la tranche n°2 de la ZAC de la Plesse

vote : A l'unanimité

Personnel Communal – Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG 35

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à l'expérimentation de la MPO sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission mais uniquement si elle y adhère au plus tard le 31 août 2018, suite à délibération.M. DAVENEL signale que cette prestation sera facturée à l'heure. le Conseil Municipal décide : De

valider l'adhésion de la collectivité à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire

De préciser que la collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle

vote: A l'unanimité

Personnel Communal - Création d'un poste d'agent d'accueil

L'agent en charge de l'accueil de la Mairie a démissionné, pour des raisons personnelles, à compter du 13 Février dernier.

Le poste est pourvu par un agent du CDG 35 en remplacement depuis le 04 Janvier 2017, il convient donc de créer un poste permanent sur cette fonction

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la démission d'un agent,

il est proposé la création d'un emploi permanent à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent d'accueil de la Mairie. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'Adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint administratif.

vote : A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur le coût horaire des services municipaux pour les interventions suite à des dégradations ou incidents

Demande de garantie d'emprunt – Maison de retraite

La Mairie a reçu une demande de garantie d'emprunt pour l'extension de la Maison de retraite.

L'Association Hyacinthe Hévin doit d'abord demander à la Commune avant de pouvoir solliciter le Conseil Départemental. C'est une condition préalable. Il est proposée une réponse négative a été à la Maison de retraite car la Commune ne réalise plus de garantie d'emprunt pour des projets privés.

Cela avait pu être le cas dans le passé notamment pour les bailleurs sociaux Espacil ou Opac ou l'école privée (extension de l'école et cantine).

Présentation projet NEOTOA – ZAC de la Plesse

Deux constructeurs ont été sollicités (NEOTOA et NEXITY).

NEXITY n'a pas souhaité donné suite car l'opération est trop petite pour eux. Présentation du projet de NEOTOA en séance (5 T4 et 1 T5).

Voir pour négocier le prix d'achat des trois lots.

Déclaration d'intention d'aliéner pour le bien situé au 20 Rue Normand d'Etrelles

Mme le Maire rappelle que suite à la dernière Commission Développement économique, où tout le Conseil Municipal était invité, la Mairie a saisi les Domaines pour faire évaluer le bien.

Les Domaines n'émettent plus d'avis pour des acquisitions inférieures à 180 000€.

Toutefois, Mme Le Maire ne se voit pas préempter sur un bien qui n'a pas de lien autre que limitrophe avec l'activité de Tabac-presse. L'important étant de conserver le commerce du tabacs presse.

Concernant la liquidation judiciaire du tabac-presse, une visite du bien a eu lieu vendredi 01 juin en présence de plusieurs candidats à la reprise, par la mandataire judiciaire sans la présence de la mairie.

Les offres doivent être déposées pour le 25 Juin et le Juge-commissaire donnera sa décision le 27 Juin sur une reprise du commerce, ou à défaut sur une mise aux enchères.

La Commune dispose d'un droit de préemption sur le bien mais pas sur le fonds de commerce.

Mme le Maire propose d'inscrire cette délibération par la tenue éventuelle d'une séance de Conseil Municipal le 25 Juin 2018, pour instituer si besoin ce droit de préemption sur les fonds de commerce, l'objectif étant bien que le commerce de tabac-presse ne puisse disparaître.

- Réunion publique relative à la présentation du PLU le 20 Juin 2018 à 20h à la salle des Mariages.
- Fête de la musique Bal et feu d'artifice gratuits le vendredi 22 Juin 2018 – Place Chanoine Delalande

Vie scolaire



École Robert Doisneau

Rentrée scolaire 2018/2019: Nouveaux horaires

La direction académique des services de l'éducation nationale a validé les nouveaux horaires présentés par la collectivité en concertation avec les familles et le conseil d'école.

En septembre prochain, l'école ouvrira ses portes à 7h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec une garderie municipale

les temps d'enseignement auront lieu de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

L'enfant pourra déjeuner le midi à l'école et/ou rester en garderie le soir (fermeture à 18h30). Pour ces services municipaux, un dossier d'inscription sera à compléter en mairie avant l'entrée dans l'établissement.

Des associations sportives, culturelles et artistiques accueilleront les enfants sur les temps du soir, mercredi, et vacances scolaires : un emploi du temps sera fourni aux familles pour la rentrée sur les activités proposées à Etrelles.

Notez dès à présent le jour de la rentrée des élèves : le lundi 3 septembre 2018.

Bel été à tous les partenaires éducatifs.

Christèle BUFFET Adjointe



Vie scolaire

École Notre Dame de Lourdes

La saison scolaire 2017/2018 est une nouvelle fois passée très vite !

L'automne aura été marqué par le voyage scolaire à La Bourboule (CM) et la classe poneys (CE1).

Le spectacle de l'Arbre de Noël a illuminé notre hiver.



On a arrosé la venue du printemps avec la soirée Théâtre et l'arrivée de nos trois poules!

Enfin, l'été est arrivé avec ses sorties scolaires, ses

rencontres UGSEL, sa « journée des intelligences », sa kermesse...

Tout au long des saisons, nous avons

pu observer notre beau « jardin des 4 saisons. Nous l'avons vu fécond puis endormi. Il s'est ensuite réveillé et a refleuri. Tout au long des saisons, nous en avons pris soin.

Et tout au long des saisons, les élèves ont grandi un peu plus chaque jour. scolaire prochaine L'année 2018/2019 se prépare déjà...

Structure pédagogique probable :

- TPS/PS
- MS/GS
- MS/GS
- CP
- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

Etrell'Rollers

Evénement à Etrelles le dimanche 9 septembre 2018 : 2ème édition des « 4 heures de Rollers » en partenariat avec La Vitréenne Patins. Réservez déjà la date (courses, repas, spectacles, animations...)

Informations pratiques

- Tél. : 02 99 96 62 19
- Mail: endletrelles@wanadoo.fr
- Blog de l'école : http//ecole-ndl-etrelles.overblog.com
- Inscriptions/Renseignements ne pas hésiter à prendre contact avec le directeur Roland Bertel.

Quelques dates

- Vendredi 29 juin : kermesse
- Lundi 2 juillet : journée des «intelligences» - Dimanche 9 septembre : 2° édition des courses de rollers

Lors de ce printemps, nous avons réorganisé le troc livres pour les élèves de l'élémentaire, ainsi que les élèves de grande section.

L'Apel a souhaité apporter son soutien à une association : Solirandobreizh (voir page facebook). Une solidarité scolaire et humanitaire. Nous lui avons donc reversé la recette de la vente de bonbons et de la buvette de la soirée théâtre. Nous vous invitons à découvrir cette association sur leur site internet.

Les V.I.P: les écrans interactifs ont été installés dans la plupart des classes élémentaires.

Le 18 mai, nous avons invité les familles à passer une soirée détente, loin des écrans. Nous nous sommes retrouvés pour s'amuser entres petits





et grands autour de nombreux jeux laisser un courrier, une demande, de société.

refaire la fresque murale du préau familles le vendredi 29 juin pour de l'école, à partir des idées des partager un moment festif. enfants. Les élèves auront l'occasion La Kermesse annonce aussi les de montrer leur talent d'artiste en y grandes vacances, qu'elles vous participant.

L'Apel vous rappelle que nous avons possible. une boîte aux lettres à l'entrée de Et à la rentrée !! l'école, pour ceux qui souhaitent

Nous sommes dans le projet de Nous donnons rendez vous aux

soient donc le plus profitables

L'équipe de l'Apel.»

Rassemblement Cantonal des AFN le 5 décembre 2017

C'est un cortège important qui a traversé le bourg d'Etrelles mardi matin, pour se rendre au MÉMORIAL des guerres, en présence d'une soixantaine d'enfants des deux écoles, des élus, des représentants du conseil départemental, de la gendarmerie, des pompiers. Gaston GOUSSET président de l'association locale des A.C.et, Marie Christine MORICE, MAIRE déposaient une gerbe au mémorial des guerres

Trois jeunes soldats d'Argentré, deux d'Etrelles, et un de Le Pertre font partie des inscrits sur le Mémorial départemental (339 morts A.F.N.)

Le cortège se dirigeait ensuite vers le cimetière devant les tombes des deux jeunes Etrellais morts pour la France

- Pierre MONNERIE 4 mai 1958 23 ans

- Roger JEUSSELIN 27 janvier 1958 20 ans

Deux bouquets de fleurs étaient déposés

Quelques instants de recueillements furent observés

Un vin d'honneur offert par la commune a clôturé cette journée.



Commémoration de l'armistice 14/18 à Etrelles

Le dimanche 13 mai 2018 a eu lieu la célébration du 73° anniversaire de la fin de la guerre 39/45. Les anciens combattants et leur famille étaient rassemblés en présence des élus, pompiers, une délégation d'enfants et des habitants de la commune. Après la messe du souvenir, une gerbe a été déposée au mémorial des guerres. Ensuite, le Père Restif est intervenu avant de laisser place aux enfants des écoles pour la lecture d'un poème « le bleuet et le coquelicot » écrit par les enfants. Madame le Maire a fait la lecture du message du secrétaire aux A.C. Gaston Gousset Président a fait observer une minute de silence à la mémoire des victimes de toutes les guerres suivie de la Marseillaise. Un vin d'honneur a été offert par la mairie pour clôturer cette cérémonie.



Poème le bleuet et le coquelicot

Dans ce village pareil à un cimetière

Dans cet enfer sans lumière

Désert comme un lit de pierres

Un village reconstruit avec des morts qu'on enterre

Le véritable enfer dans cette grande guerre.

Comme un prisonnier, je suis fatigué

Ce nettoyage comme un corvée me laisse déprimé

Aider les blessés, renoncer à mes pensées, je suis démoralisé

Epuisé, lassé de cette guerre difficilement gagnée

Désespéré comme un soldat oublié.

Soudain je te trouve, petite fille

Là, comme un coquelicot au bourgeon fragile

Je vois tes yeux qui scintillent

Je te prends par la main, petite perle qui brille.

Fleury, tu renais avec des bouquets

Dans ces cimetières couverts de bleuets

Dans mon cœur, l'espoir apparait

Pourvu que cette paix règne à jamais

Petite fille, grâce à toi mon enfer disparait.

Les élèves de CM1 - CM2 de l'école R. Doisneau.

Club de l'Amitié Gémouv 35

Le jeudi 11 Janvier les adhérents se sont retrouvés pour les vœux de la nouvelle année ,un mini-loto de 12 lots a agrémenté l'après-midi suivi de la galette des rois ; Madame le Maire nous a rendu visite pour nous offrir ses vœux et des friandises .Mercredi 14 Mars une séance du gai-savoir : soixante personnes par équipe de trois ont réfléchi pour répondre aux 70 questions diversifiées . Vendredi 23 Mars concours de belote de secteur : cent équipes se sont affrontées dans une ambiance sympathique pour départager les meilleures équipes . Vendredi 27 Avril loto de secteur : 72 participants attentifs aux tirages de chaque numéro pour gagner un des 34 lots mis en jeux .Vendredi 4 Mai le repas de printemps copieusement préparé par le traiteur du Cocci a rassemblé une soixantaine d'adhérents, agrémenté par des chants. Du 12 au 19 Mai c'était le premier car pour un séjour à Sournia (Pyrénées-Orientales) pour découvrir cette belle région ; dans les semaines à venir dix cars partiront. (site internet) gemouv35 Etrelles.







Les reines et le rois.

AJE (Association JardiSport d'Etrelles)

Côté sport



Le 15 avril, l'association a organisé sa troisième édition du défi sportif en famille, l'occasion de faire des efforts en famille. Cette édition fut bien arrosée! Bravo à tous les courageux sportifs!

Bravo aussi aux trois équipes de l'école Notre Dame de Lourdes qui ont participé au tournoi de football interécoles organisé par l'AS Vitré le 27 mai.

Enfin, le dernier trimestre est toujours marqué par les rencontres sportives UGSEL organisées avec les écoles privées du secteur. Cette année, le thème est les «jeux de lancer». Toutes les écoles se retrouvent au complexe sportif d'Argentré du Plessis. De plus, les MS et GS participent aux jeux départementaux de l'UGSEL à Guignen où ils retrouvent 1500 élèves du département!

Côté jardin

Par le biais du jardin pédagogique de l'école Notre Dame de Lourdes, les bénévoles de l'association font observer aux enfants qu'il faut semer pour récolter ; qu'il faut faire un peu d'efforts si l'on veut obtenir ce que l'on désire et que tout n'est pas gratuit!

Les enfants font des efforts avec beaucoup d'enthousiasme : ils sèment, repiquent, récoltent et plantent pour l'obtention des futures graines à semer. Les enfants insufflent aussi l'idée du potager à la maison ! Nous avons observé cette année, par le nombre de commandes, une nette augmentation des familles qui ont envisagé de faire un jardin ! C'est un peu notre crédo : prendre conscience de la qualité de ce qu'il y a dans nos assiettes !

95 familles ont fait cette démarche, un record!

Bien sûr, tout n'est pas parfait. Aux apprentis jardiniers, on peut excuser le nombre important de courges, courgettes, melons et poivrons qui n'ont pas levé. Cela fait partie des aléas. Tout est perfectible ; on apprend en essayant!

En mai, nous avons eu beaucoup de travail de plantation. Les maternelles ont déjà montré le chemin en semant les radis. Viendra le tour des CP qui sèmeront les fleurs. Tout va s'enchaîner ensuite. Beaucoup de travail en perspective! Mais quel entrain!

Félicitations à nos petits jardiniers et un grand merci à nos 11 bénévoles !





ESE Basket

L'été aussi on peut penser Basket!

Alors que la saison n'est pas tout à fait achevée le 14 mai, il est temps cependant de dresser un petit bilan puisque l'article va sortir en juillet, alors que certains d'entre vous seront sur le départ et que, l'ensemble de nos basketteurs seront à l'arrêt pour une trêve d'un peu plus de 2 mois.

Sur les 16 équipes en championnat pour cette saison 2017-2018, le club compte tout de même la moitié de ses équipes entre les 1^{re} et 3^e place des classements!

Belle performance à souligner pour les séniors bien entendu mais aussi pour les U11 filles qui terminent la saison 1ères du classement! Sans pouvoir citer leur nom, ne pas oublier leurs entraîneurs et coatchs.

Durant le mois de juin, le club a permis une nouvelle fois de séduire de nouveaux sportifs à cette discipline complète avec la possibilité de tester durant près de 4 semaines, les séances d'entraînement au club selon son âge et sa catégorie : convivialité, exigence et esprit collectif sont entre autres, les caractéristiques que l'on aime dans la pratique de ce sport.

Bien sûr que si vous avez manqué ces séances d'essai, il est encore possible en septembre de venir à quelques séances si vous hésitez encore à faire votre choix que ce soit pour vous ou pour votre/vos enfants. Pas d'âge pour démarrer le basket, juste de la motivation et de l'entraînement.

Durant l'été ou tout début septembre, n'hésitez pas à vous rendre sur le site du club pour y voir les différents niveaux et cours proposés.

En attendant, en juillet aout, le sportif basketteur doit se reposer mais aussi garder la forme : les

espaces de jeux sont là pour lui, les ballons de basket des amis aussi, ne pas hésiter à dribler la balle et à tenter les paniers, faire des footing pour garder le souffle qu'il faut pour tenir efficacement durant tout un match!

Aussi, pensez à aller voir nos partenaires qui tout au long de vous l'année soutiennent l'achat de jeux de maillots, par le financement de transports ou encore par le renouvellement d'équipements diverses tels que les paniers, les tables de scores, etc ...la liste se diffuse sur le site, n'hésitez pas à aller la consulter! Enfin, le club est associatif et repose sur l'engagement d'une multitude de bénévoles qui chaque année, pour diverses raisons, doivent vaquer à d'autres occupations, d'autres centres d'intérêts, faire du bénévolat dans



d'autres structures ou causes ou œuvres ou tout simplement, faire des pauses.

Une expérience de bénévole dans une association est une belle aventure, on ne donne que ce que l'on peut donner et on récolte bien souvent plus. Et quand on doute, alors on peut se répéter : si tu critiques un bénévole, commences par faire tout ce qu'il fait et ensuite, poses toi les bonnes questions. Il y a des rôles pour chacun de nous il suffit juste de se présenter ou d'en parler à d'autres parents de licenciés. N'hésitez pas.

Renseignements sur le site du Club : http://www.etrellesbasket.fr

Bon repos et bel été à tous nos licenciés et à l'année prochaine sur les bancs du club!

Gymnastique volontaire

Samedi 26 mai 2018 la gym volontaire à Etrelles fêtait ses 40 ans. Pour l'occasion une soirée avec Dj était organisée. Plusieurs licenciés et anciens licenciés se sont retrouvés et ont partagé les bons moments lors des cours de gym. Le bureau remercie toutes les personnes qui ont participé et contribué à la bonne ambiance de cette soirée.

Le bureau



École d'Arts Plastiques

Les inscriptions auront lieu le mercredi 5 septembre 2018 de 18h à 19h30 à la maison des associations d'Etrelles.

L'association RANDO - ETRELLES

Au fil des mois, notre association s'étoffe et accueille régulièrement de nouveaux randonneurs surtout le jeudi soir! Bienvenue à eux...

Rappel des horaires d'été:

le mardi après-midi à 14 heures, le jeudi soir à 20 heures et le samedi matin à 9 heures.

Nous nous déplaçons sur des circuits de 6 à 12 kms au départ de la place Chanoine Delalande. Selon les personnes présentes, nous adaptons nos parcours ou nous faisons deux groupes pour que chacun puisse randonner.

Certains d'entre nous ont participé aux Sportiviales de Vitré. Le 1 er mai, nous nous sommes déplacés pour le brevet des randonneurs de la Mayenne au Bourgneuf la Forêt. 2 800 participants au total, sous le soleil et dans la bonne humeur malgré parfois des chemins boueux! Une belle journée...D'autres activités sont également en prévision...

Venez nous rejoindre et vous pourrez décider librement de votre adhésion après quelques randonnées réalisées avec le groupe.



Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au 02 99 96 78 56 (Lionel Cateline- animateur), au 07 89 54 24 47 (Marie-Brigitte Petit - secrétaire) ou au 07 82 35 16 62 (Marie-Claude Toubon - trésorière)



Volley ball

La saison 2017/2018 est terminée pour les équipes engagées en championnat.

L'esprit sportif, convivial, détente et amical ont été présent tout au long de cette année écoulée, notre dernier match à domicile s'est terminé autour d'une raclette avec l'équipe adverse.

La prochaine saison reprendra dès début septembre le vendredi soir dans la nouvelle salle des sports. Et pour marquer cette rentrée, Etrelles volley organise son tournoi annuel ouvert à tous, et composé d'équipe mixte.

Nous recherchons des joueurs, notamment des féminines, afin de renforcer les équipes, N'hésitez pas à venir afin de découvrir notre association. Tournoi le 7 septembre 2018.

Sportivement, Etrelles volley

Mail: etrellesvolley@gmail.com





